

PAR COURRIEL :

Montréal, le 19 novembre 2015

Objet : Demande d'accès aux documents pour les adresses 1610 à 1622, 1630 à 1650,
rue Barré, Montréal

V/Réf

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 12 novembre dernier, concernant l'objet précité.

Les documents demandés suivants, concernant le 1622, rue Barré, sont accessibles. Il s'agit de :

1. Rapport d'inspection daté du 20 juin 2007; 4 pages
2. Lettre de notre Ministère datée du 9 juillet 2007; 1 page

Par ailleurs, vous noterez que dans certains documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Après vérification, nous sommes informés que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne détient aucun document permettant de répondre à votre demande pour les autres adresses.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours, ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Bureau de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : 514 873-3636
Télécopieur : 514 873-5662
Courriel : isabelle.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Bureau de Laval
850, boulevard Vanier
Laval (Québec) H7C 2M7
Téléphone : 450 661-2008
Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Lanaudière
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur : 450 654-6131

Bureau des Laurentides
300, rue Sicard, bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 514-873-3636, poste 241.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Version originale signée par

IT/it

Isabelle Tremblay
Répondante régionale de l'accès
aux documents

p.j. (articles et recours)

No dossier :	06575-01	Direction régionale :
--------------	----------	-----------------------

Date d'inspection :	25/06/2007	Heure (début) :	15h10
		Heure (fin) :	15h29
Inspecteur/inspectrice :	David Phung Evelyne Doré		
Type d'inspection :	<input checked="" type="checkbox"/> première inspection (diagnostic) <input type="checkbox"/> deuxième inspection <input type="checkbox"/> troisième inspection		
But de l'inspection :	Vérifier l'application du règlement sur les halocarbures		

Nom (raison sociale) :		Climatisation CNT Inc.	
Adresse postale			
No et rue :	1622, rue Barré	Municipalité :	Montréal
Code postal :	H4C 4M8		
Téléphone :	514-744-4040	Télécopieur :	514-744-9491
Courriel du répondant :			

Nom	Fonction	Téléphone	Cellulaire
art 53-54	Gérant/propriétaire	514-744-4040	

intervention : 300 368365

Entreprises de distribution et de vente en gros	
Importateur/Producteur/Distributeur d'halocarbures (niveau primaire) <input type="checkbox"/> (section A)	Distributeur/Grossiste d'halocarbures et d'équipements de réfrigération <input type="checkbox"/> (section B)
Distributeur/Grossiste d'halocarbures et de pièces automobile <input type="checkbox"/> (section C)	Distributeur/Grossiste d'halocarbures et d'équipement de protection incendie <input type="checkbox"/> (section D)
Distributeur/Grossiste d'halocarbures et de pièces d'appareils électroménagers <input type="checkbox"/> (section E)	
Entreprises d'entretien, d'installation, de réparation et de démantèlement	
Entrepreneur en installation de systèmes de protection contre l'incendie <input type="checkbox"/> (section F)	Concessionnaire/Garage/Recyclage de VHU/Entreprise de réfrigération mobile <input type="checkbox"/> (section G)
Gestionnaire d'édifices/Gestionnaire d'usine (section H) <input type="checkbox"/>	Entrepreneur en réfrigération <input checked="" type="checkbox"/> (section I)
Travailleurs assujettis à la qualification environnementale <input type="checkbox"/> (section J)	
Autres types (utilisateurs d'halocarbures)	
Utilisateurs de solvant (atelier de nettoyage, dégraisseur etc.) <input type="checkbox"/> (section K)	Hôpital, Centre de stérilisation d'équipement médical <input type="checkbox"/> (section L)
Fabricants/Distributeurs de mousses plastiques (section M) <input type="checkbox"/>	Autre type <input type="checkbox"/> (section N)

NOTE : Il peut arriver qu'une entreprise corresponde à deux types. Par exemple, une entreprise peut être un grossiste en halocarbures et faire de l'installation de systèmes de climatisation.

Éléments à vérifier		Remarques particulières
L'entreprise a-t-elle rechargée ou réparée des équipements de climatisation ou de réfrigération ou des refroidisseurs fonctionnant avec des CFC? (voir ses registres de travaux). (art. 20, 24 et 25)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Lesquels? (Écrire les noms et adresses dans Remarques)	3 appareils R-22 / 410 climatisation - Pas de CFC
L'entreprise tient-elle des registres de travaux? (art. 59) (vérifier-en quelques-uns et noter les renseignements manquants).	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	- nom du technicien - test de réfrigérant - OK - résultat - Modèle / - pas formulaire - serial / du ministère
L'entreprise a-t-elle des appareils de récupération? (art. 10) Norme ARI-740 Autres :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Laquelle?	- 4 camion S - 3 machines - la plus vieille à deux ans - nous n'avons pas vu l'appareil
L'entreprise a-t-elle des frigoristes qualifiés à son emploi? (art. 43, 46 et 47) (prenez note des numéros d'attestation de qualification environnementale et des noms)	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
L'entreprise a-t-elle eu à produire des rapports pour leurs clients : (art. 12 et 13) Rapport de rejet d'un halocarbure Rapport sur le fonctionnement d'un appareil défectueux (prendre note des noms et adresses dans Remarques)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/> Combien? 0 Combien? 0	- Ne travaille pas avec des gros appareils industriels.
L'entreprise a-t-elle fait des recharges temporaires de refroidisseurs avec un CFC? (article 25) (Vérifiez les registres y référant et	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	

obtenez les noms des clients).			
Commentaires :			
<p>- On a pas vu l'appareil de récupération, - L'intervenant rempli un registre de travaux émis en Ontario (caract)</p>			
Recommandations :			
- Compléter les registres			
Rédigé par :	Nom David Phutog Evelyn Doré	Signature	Date (année/mois/jour) 2007/06/20 2007/06/20
Vérifié par :	Nom M. LÉONARD	Signature	Date (année/mois/jour) 2007/07/26
Commentaires du vérificateur			
<p>Proximité se qu'est un "gros" appareil (>4kW)*</p> <p style="text-align: right;">* puissance nominale</p>			

Montréal, le 9 juillet 2007

Climatisation CNT
Monsieur art 53-54
1622 rue Barré
Montréal (Québec) H4L 4M8

N/Réf. : 7610-06-01-06575-01
N/inter : 300368365

Objet : Règlement sur les halocarbures

Monsieur,

Le 20 juin 2007, des représentants du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ont procédé à une visite de vos installations situées au 1622, rue Barré à Montréal. Nous avons constaté alors une infraction à l'article suivant :

1. Quiconque exécute un des travaux visés aux articles 9, 10, 31, 32, doit tenir à jour un registre dans lequel il consigne les renseignements sur le travail effectué
- *Règlement sur les halocarbures* (Q-2, r.15.01)
- article 59

Nous vous demandons donc de procéder au correctif qui s'impose.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec M. David Phung au (514) 873-3636, poste 226.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

David Phung

Programme d'inspection sur les halocarbures